

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00045

Numéro SIREN : 440 494 052

Nom ou dénomination : L'ETNA

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2019 sous le numéro de dépôt B2019/005937

Désignation de l'entreprise <u>L'ETNA</u>				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise <u>117 rue de Stalingrad</u>				<u>38100</u> <u>GRENOBLE</u>		
Numéro SIRET* <u>44049405200028</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
				Exercice N clos le <u>30/09/2018</u>		
ACTIF				Brut 1		
				Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres *	010	20 000	012	20 000	
		014	153	016	153	
	Immobilisations corporelles*	028	220 449	030	127 323	
	Immobilisations financières* (1)	040	155	042	155	
	Total I (5)	044	240 757	048	113 282	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
	Marchandises *	060	16 560	062	16 560	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	6 337	070	6 337	
		072	8 803	074	8 803	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	125 802	086	125 802	
	Charges constatées d'avance*	092	3 141	094	3 141	
	Total II	096	160 643	098	160 643	
	Total général (I + II)	110	401 400	112	273 925	
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	7 500			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	750			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	90 810			
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	1 171			
	Provisions réglementées	140	34 613			
Total I				142	134 844	
Provisions pour risques et charges				Total II		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	35 960			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	4 000			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	27 417			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 3 638)	172	71 703			
	Produits constatés d'avance	174				
Total III				176	139 081	
Total général (I + II + III)				180	273 925	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	20 996
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	5 534
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble : dépôt n° 5937 en date du 15/05/2019

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise L'ETNA

Néant ☐ *Formulaire déposé au titre
de l'IR

018

☐Exercice N clos le
30/09/2018

A- RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	187 166	
	Production vendue {	biens		215		214	
		services *		217		218	
		dont export et livraisons intracommunautaires				186 371	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	6 117		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	379 653	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	102 269	
	Variation de stock (marchandises)*				236	-38	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	106 363	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		2 172		244	4 412	
	Rémunérations du personnel*				250	111 219	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	37 630	
	Dotations aux amortissements*				254	18 599	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	2 827
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	383 281	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-3 627
Produits financiers (III)		280			294	846	
Charges financières (V)					294		
Produits exceptionnels (IV)					290	5 644	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306		
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310	1 171
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	1 171	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990		
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	2 806
	Créance due au report en arrière du déficit				346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	352	1 635
					Déficit col. 2		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1	370	1 635
					Déficit col.2		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

L'ETNA
Société par actions simplifiée
au capital de 7 500 Euros
Siège social : 117 rue de Stalingrad
38100 GRENOBLE

440 494 052 R.C.S. GRENOBLE

EXERCICE CLOS LE 30/09/2018

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 26 MARS 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 1 171,13 euros, en totalité au compte "Autres réserves".

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'R' followed by a series of fluid, connected strokes that extend to the right.